

Royaume du Maroc

Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentairesالمملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

N° : 123 /ONSSA/DIL

Rabat, le

16 MARS 2018

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DE SECURITE
SANTAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES**

A

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE
MAROCAINE DE PRODUCTION ET D'EXPORTATION DES FRUITS ET
LEGUMES (FIFEL)**

Chambre d'Agriculture de la Région Souss Massa Drâa,
Nouveau quartier administratif- Haut Founty- Agadir
(Fax: 05.28.22.82.34)

Objet: Retrait des pesticides à usage agricole à base de glyphosate en association avec le Co-formulant la POE-Tallowamine.

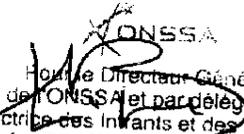
Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'application de la loi la loi n°42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole notamment son article 5, j'ai l'honneur de vous informer qu'après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie les 28 et 29 décembre 2017, l'ONSSA a procédé au retrait des pesticides à usage agricole à base du glyphosate en association avec le Co-formulant la POE-Tallowamine.

Cette décision est prise suite à un processus de réévaluation de ces pesticides qui a permis de conclure que les préparations à base de glyphosate en association avec le Co-formulant la POE-Tallowamine pourraient présenter un risque inacceptable pour la santé humaine.

Toutefois, il y a lieu de préciser que les autres produits à base de glyphosate restent toujours autorisés pour répondre aux besoins des agriculteurs.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


 ONSSA
 Hortie Directeur Général
 de l'ONSSA et par délégation
 La Directrice des Infrants et des Laboratoire
 Signé : Dr Khadija ID SIDI YAHIA